



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Santé publique



Konferenz der kantonalen Gesundheits-
direktorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs
cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali della sanità



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Évaluation intermédiaire des stratégies nationales « Addictions » et « Prévention des maladies non transmissibles (MNT) » 2017-2024

Prise de position de l'Office fédéral de la santé publique (stratégie nationale Addictions) et du comité de direction MNT/PSY (stratégie MNT)

1. Introduction

Dans le cadre de Santé2020, le Conseil fédéral a lancé les stratégies nationales « Addictions » et « Prévention des maladies non transmissibles (MNT) » 2017-2024. La première est mise en œuvre sous la conduite de l'OFSP. Quant à la concrétisation de la stratégie MNT, elle incombe à l'OFSP, à la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et à la fondation Promotion Santé Suisse (PSCH). Depuis 2017, d'autres partenaires participent à la mise en œuvre des deux stratégies (p. ex. services fédéraux, cantons, organisations spécialisées, associations professionnelles, ONG).

Au cours du troisième trimestre 2020, les organismes responsables informeront le Conseil fédéral des résultats de l'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre des stratégies ainsi que de l'examen et de l'adaptation de deux plans de mesures pour les années 2021-2024.

2. Objectif de l'évaluation intermédiaire

L'évaluation intermédiaire vise à examiner l'application des deux stratégies jusqu'à la fin 2019. Elle détermine l'avancement de la mise en œuvre, l'atteinte des objectifs, la collaboration, la coordination ainsi que l'opportunité des mesures et du pilotage. Le rapport formule également des recommandations stratégiques et opérationnelles en vue de la poursuite et de l'optimisation des travaux de mise en œuvre.

3. Résultats de l'évaluation et recommandations

Dans l'ensemble, les évaluateurs estiment que la mise en œuvre des deux stratégies est en bonne voie. En ce qui concerne la stratégie MNT, elle s'avère exigeante pour tous les acteurs concernés ; le besoin de coordination est élevé, et une instance directrice de pilotage fait défaut. La mise en œuvre s'est appuyée sur les activités de prévention existantes dans les domaines du tabac, de l'alcool, de l'alimentation et de l'activité physique tout en les poursuivant et en les développant. Il en a été de même pour la prévention dans l'économie et le monde du travail. Le domaine thématique « Prévention dans le domaine des soins » et la promotion des projets correspondants ont été créés. De nombreux cantons proposent davantage d'activités de prévention axées sur plusieurs facteurs de risque.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions, l'OFSP et ses partenaires ont développé ou élaboré beaucoup d'offres, d'instruments et de projets de base dans la promotion de la

santé, la prévention, le repérage précoce, la thérapie, le conseil ainsi que la réduction des risques et des dommages. Les organisations spécialisées proposent des formations continues et les développent ; les soins (médicaux) de base sont sensibilisés à la prévention des addictions et à l'aide aux personnes concernées. Au niveau cantonal, une tendance vers des activités axées sur plusieurs formes d'addiction s'est développée.

Différentes mesures ont été prises pour soutenir la mise en œuvre des deux stratégies : création de nouveaux canaux pour la coordination et la mise en réseau, mise en place d'un système de monitoring avec des données actuelles sur les indicateurs relatifs aux addictions et aux MNT, renforcement du transfert de connaissances et élaboration d'un cadre pour la communication.

Le rapport souligne également certaines difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre. Ainsi, certains objectifs fixés pour la fin 2019 se sont avérés trop ambitieux étant donné que la mise en place et la concrétisation de différentes activités a demandé plus de temps que prévu, parfois en raison de ressources humaines limitées. L'harmonisation des bases de financement pour les programmes et projets couvrant plusieurs facteurs de risque ainsi que le développement d'activités et de structures dans le nouveau domaine thématique « Prévention dans le domaine des soins » ont également connu des difficultés. Le pilotage des deux stratégies et la collaboration peuvent encore être améliorés.

Recommandations pour la mise en œuvre de la stratégie MNT

- R1. Réflexion stratégique et réorientation du processus de promotion des activités de prévention axées sur plusieurs facteurs de risque au niveau cantonal
- R2. Renforcer l'égalité des chances en sensibilisant et en soutenant les partenaires et les intermédiaires
- R3. Envisager la création d'un comité de pilotage des MNT aux niveaux stratégique et politique
- R4. Garantir le rôle de la vue d'ensemble des processus et rapports concernant les différents groupes de mesures
- R5. Adapter les documents de base relatifs au pilotage de la stratégie MNT
- R6. Garantir la coordination des échanges avec l'OFSP, l'OSAV, l'AFD et le FPT au niveau stratégique
- R7. Réfléchir à la répartition du travail entre les partenaires de mise en œuvre et l'organiser plus efficacement en tenant compte des compétences clés spécifiques aux facteurs de risque
- R8. Utiliser davantage les structures de coordination comme des sounding boards
- R9. Utiliser davantage les synergies entre partenaires de mise en œuvre et le potentiel des échanges professionnels pluridisciplinaires

Recommandations pour la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions

- R10. Ancrer davantage la thématique des addictions dans la PI GSE
- R11. Permettre un soutien à bas seuil aux projets d'innovation dans l'aide en cas d'addiction
- R12. Mettre en évidence et traiter de manière plus cohérente les liens entre les thèmes des addictions et de la santé psychique
- R13. Définir des objectifs clairs et réalistes pour les mesures
- R14. Donner plus de poids au thème des addictions au niveau stratégique

Recommandations pour la mise en œuvre des deux stratégies

- E15. Développer la communication vis-à-vis des partenaires de mise en œuvre de manière pragmatique
- E16. Régler au plus tôt l'interaction et les structures de gouvernance des domaines des MNT, des addictions et de la santé psychique au sein de l'OFSP

4. Appréciation du rapport d'évaluation

Le comité de direction MNT/PSY (OFSP, CDS, PSCH) et l'OFSP remercient l'équipe d'évaluation et tous les acteurs impliqués pour avoir exécuté avec succès le mandat d'évaluation. Le mandat d'évaluation est rempli, le rapport est clairement conçu et compréhensible, tous les acteurs pertinents ont été consultés, et les objectifs formulés dans le cahier des charges sont remplis. Les résultats et les

recommandations de l'évaluation intermédiaire confirment dans une large mesure l'appréciation du comité de direction et de l'OFSP en ce qui concerne la mise en œuvre effectuée jusqu'ici et contiennent des suggestions précieuses pour la suite.

5. Prochaines étapes

L'évaluation intermédiaire et ses recommandations fournissent la base pour améliorer la deuxième phase de la mise en œuvre entre 2021 et 2024.

Recommandations déjà mises en œuvre : les recommandations 1, 2, 10, 12 et 13 ont été intégrées lors de l'adaptation des plans de mesures MNT et Addictions et de l'actualisation des objectifs opérationnels pour la phase 2021-2024.

Recommandations qui doivent encore être mises en œuvre (de façon plus systématique) : les recommandations 4 à 9 et 14 à 16 sur le pilotage des stratégies et la collaboration sont traitées dans le cadre de deux ateliers, l'un du comité de pilotage (OFSP) pour la stratégie nationale Addictions et l'autre du comité de direction MNT/PSY pour la stratégie MNT. Ces ateliers sont prévus à l'été 2020. Les décisions qui y seront prises seront ensuite mises en œuvre.

Recommandations qui ne seront pas mises en œuvre : les recommandations 3 et 11 ne seront pas mises en œuvre. La première n'est pas pertinente : le comité de direction MNT/PSY coordonne la mise en œuvre sur le plan opérationnel. Si de nouvelles directives stratégiques doivent être mises en place ou des décisions importantes sont nécessaires, les échelons supérieurs sont déjà impliqués. Bien que la recommandation 11 réponde à un besoin des partenaires dans le domaine de l'addiction, elle ne peut pas être réalisée étant donné que l'OFSP ne dispose d'aucune ressource financière hormis celles allouées à la prévention des problèmes liés à l'alcool.

Berne, le 15 avril 2020

Pour la stratégie nationale Addictions :



Andrea Arz de Falco (OFSP)

Pour la stratégie MNT, le comité de direction MNT/PSY :



Roy Salveter (OFSP)



Salome von Greyerz (OFSP)



Kathrin Huber (CDS)



Bettina Abel (PSCH)